

Commission de Gestion et de Vérification des Comptes de la Ville de Delémont (CGVC)

Rapport d'activité pour l'année 2021 à l'attention du Bureau du Conseil de Ville

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) vous soumet son rapport d'activité pour l'année 2021.

La CGVC s'est réunie à dix-huit reprises au cours de l'année. Ont siégé :

Président	M. Pierre Chételat	PLR
Vice-présidente	Mme Magali Rohner	Alt. de gauche
Membres	Mme Céline Robert-Charrue Linder	Alt. de gauche
	M. Marc Ribeaud	PS
	M. Diego Tomaselli	PS
	Mme Annie Schneider	PS
	M. Pierre-Alain Fleury	PDC
	M. Khelaf Kerkour	PDC
	Mme Suzanne Maître-Schindelholz	PCSI
Membre consultative	Mme Laurence Studer	UDC
Secrétaire	Mme Catherine Friedli	

La CGVC contrôle les comptes et le fonctionnement de l'administration communale. Dans ce contexte, la collaboration, tant avec les autorités politiques qu'avec les membres de l'administration communale, a été efficace.

Il serait cependant opportun de faire le point sur les actions de la CGVC. Les moyens d'investigation et l'accès aux informations sont satisfaisants. En revanche, les moyens d'intervention auprès de l'exécutif sont plutôt faibles. Cela est dû en grande partie à l'obligation du secret de fonction. Pour les objets non liés à des questions personnelles, la CGVC devrait avoir la possibilité de présenter un rapport au Bureau de manière à informer le Conseil de Ville. Cela pourrait se faire en donnant à la présidence le droit de communiquer au plenum un texte qui aurait été approuvé par la majorité de la CGVC.

1. Rapports réglementaires

Conformément à son règlement, la CGVC a examiné les comptes de la commune, ceux du FRED et le fonctionnement de l'administration communale.

Les objets ayant requis une attention particulière sont traités séparément ci-dessous.

2. Objets ayant retenu l'attention de la CGVC

Chancellerie : la CGVC a pris connaissance de la photographie organisationnelle de la Chancellerie réalisée par ACTAES SA en vue de la réorganisation de ce service.

ROCM : la révision en cours du règlement d'organisation de la commune permettra de revoir le fonctionnement de la Chancellerie d'une manière générale et plus particulièrement en lien avec le Conseil de Ville.

Commission de Gestion et de Vérification des Comptes de la Ville de Delémont (CGVC)

Ressources humaines : la CGVC a reçu le responsable des RH et le maire. Une importante remise à niveau des procédures RH est en cours. Le responsable a regretté devoir faire beaucoup d'opérationnel alors qu'il aimerait se consacrer davantage à la stratégie. Une modernisation du règlement de service, devenu obsolète, est nécessaire.

Huit postes inscrits au budget 2021 à la suite de l'étude « reflecta » n'ont pas encore été créés.

Maison de l'enfance : La CGVC s'est intéressée au financement de la Maison de l'enfance en le comparant à celui de structures jurassiennes de même importance. Elle a demandé que des mesures strictes soient prises pour juguler les surcoûts constatés à Delémont.

Statuts du FRED : le Conseil communal a consulté la commission sur la modification des statuts du FRED. La CGVC a opté pour que le Conseil de Ville garde un droit de regard sur le fonctionnement de la caisse de pension. Les rapports de la fiduciaire et de l'actuaire ont été examinés. Au vu de la bonne situation des comptes, la venue de l'actuaire n'a pas été jugée nécessaire.

Clair-Logis : la commission a suivi l'avancement des travaux du bâtiment et l'organisation du Conseil de fondation.

REGIOGAZ SA : la CGVC a consacré plusieurs séances à cette problématique. La majorité de la CGVC a conclu, avec regret, qu'en raison des blocages constatés à l'été 2021, la sortie de la Ville de Régiogaz SA était devenue inéluctable.

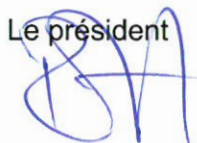
Parking de la Place de l'Étang : les retards pris dans la mise à disposition des places de parc selon les décisions prises par le Conseil de Ville ont inquiété la CGVC. Les dysfonctionnements semblent dus à un manque de communication entre les services, ce que regrette la commission.

MCH2 : les comptes 2020 ont fait l'objet d'une recommandation de FIDAG SA concernant une réserve de CHF 4'000'000.- à caractère de préfinancement intitulée « politique foncière et logement ». Sous MCH2, ce genre de réserve n'est plus accepté. La situation a été réglée avec l'accord du Service des communes. Ce point excepté, les comptes annuels étaient conformes aux prescriptions légales.

Delémont, le 12 mai 2022

Pour la Commission de gestion et de vérification des comptes :

Le président



Pierre Chételat

La vice-présidente



Magali Rohner